

LE CHEMIN DE LA RIVE NORD DU SAINT-LAURENT : QUÉBEC-MONTREAL

En 1706, Pierre Robineau de Bécancour, grand voyer de la Nouvelle-France, reçoit ordre de visiter les trois gouvernements de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, afin de faire réparer les chemins défectueux et d'en tracer des nouveaux. Ce qui presse le plus c'est le chemin entre Québec et Montréal. La route fluviale ne suffit plus : elle est trop lente. On décide de l'ouvrir sur la rive nord. Cette rive, en effet, présente moins de difficultés techniques. Elle a, de plus, l'avantage d'être presque entièrement habitée, et le chemin du roi y est déjà ouvert sur d'assez longs parcours. Il ne s'agit que de le compléter.

Le grand voyer ne se met sérieusement à l'ouvrage que dans l'été de 1708. C'est aux portes de Montréal qu'il commence son travail. Au mois d'août, il fait ouvrir une communication directe de la ville avec le bout d'en bas de l'île. Dans l'été de 1710, il ordonne des réparations générales dans le grand chemin entre Portneuf et les Trois-Rivières. Les choses traînent en longueur. En 1713 et en 1722, l'intendant émet des ordonnances, obligeant les habitants des paroisses de Saint-Augustin, de la Pointe-aux-Trembles, de Batiscan, de Champlain et du Cap-de-la-Madeleine, à faire les chemins et ponts dans leurs paroisses respectives, conformément aux procès-verbaux du grand voyer (1).

Les travaux se poursuivent lentement : en certains endroits il faut changer le tracé primitif et les habitants peu nombreux ne peuvent suffire à la besogne. Tout de même, en 1730, il y a un chemin presque carrossable entre Québec et les Trois-Rivières.

Il faut maintenant réunir les Trois-Rivières à Montréal. C'est la partie la plus difficile de l'ouvrage. En 1727, il n'existe encore que des tronçons de cette route. L'on se rend bien difficilement de Montréal à Saint-Sulpice. Mais, de Saint-Sulpice à la Pointe-du-Lac, tout est à faire. Les travaux préliminaires commencent en 1727, dans les seigneureries de Lavaltrie, de d'Autray et de Lanoraie. Ici, nous

(1) *Edits et Ordonnances*, v. III, pp. 433-440.

sommes en pays encore inhabité ; les bras manquent et l'ouvrage se ressent de la pénurie des ouvriers. Enfin, en 1730, un homme d'énergie s'attelle à la tâche, Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc. Il vient de remplacer comme grand voyer Pierre Robineau de Bécancour. Dès le mois de février 1731, une ordonnance de l'intendant Hocquart enjoint à tous les officiers de milice d'obéir au sieur de Lanoullier qui va s'occuper incessamment du rétablissement des chemins publics dans les trois gouvernements. Lanoullier se met à l'oeuvre au printemps de 1731, et ordonne une réparation générale de tous les ponts sur la rive nord.

A l'automne, l'intendant écrit au ministre que le grand voyer a fait un beau travail durant l'été. "Il a mis en règle, dit-il, tous les habitants pour la réparation et l'entretien des grands chemins, service qui avait été négligé jusqu'à présent, au point qu'ils ne se croyaient presque plus tenus des réparations. Il a encore tracé et fait établir le long du lac Saint-Pierre un chemin qui était projeté depuis plus de trente ans et qui sera dans sa perfection l'été prochain ; ce nouveau chemin qui est sur une hauteur dans les terres et à couvert des inondations, a déjà engagé plusieurs habitants à prendre des concessions de ce côté-là. et il y a lieu de croire que dans peu d'années la communication jusqu'à Montréal sera aussi libre par terre qu'elle l'a été jusqu'à présent par eau" (1). Dans l'été de 1733, Lanoullier fait porter à vingt quatre pieds de largeur le chemin entre Portneuf et la Pointe-du-Lac. Mais c'est surtout dans la partie de ce chemin, comprise entre la Pointe-du-Lac et Maskinongé, qu'il déploie son zèle. Il reste cent quarante-cinq jours à cheval, depuis le neuf de mai jusqu'au premier octobre.

A l'automne de 1733, le chemin est presque terminé. "Il ne reste plus, écrit Hocquart, pour le mettre en sa perfection, que d'arracher quelques souches dans l'estendue d'environ deux lieues depuis la Rivière-du-Loup jusqu'à celle de Maskinongé à dix lieues des Trois-Rivières où le lac finit. L'ouvrage aurait été entièrement fait cette année si une partie des habitants de ces quartiers n'eussent été obli-

(1) Archives du Canada, 10 octobre 1732, Corr. gén., v. 58, fol. 243 ; Archives de Québec.

gez de le quitter pour aller ailleurs chercher à subsister, n'ayant pas recueilli en 1732 de quoi vivre jusqu'à la nouvelle récolte. Le Sr Boisclerc s'est rendu cet été sur les lieux et il a fait mettre tout le chemin dans un tel estat que dans quinze jours de travail à trente hommes les voitures y pourront passer librement. Il a continué de faire faire autour du lac sur les différentes rivières des ponts au nombre de dix, depuis quarante jusqu'à soixante pieds de longueur. Il en reste encore trois à faire sur les rivières Maskinongé, du Loup et grand Yamachiche, et un bac à la grande Rivière du Loup. Il montera l'hyver prochain sur les glaces pour faire tirer les bois nécessaires pour leur construction... Celuy (le chemin) qu'il a fait faire sur la hauteur des terres près du lac, a engagé un grand nombre d'habitants de s'y établir. Ils s'empressent à demander des concessions sur le front du chemin ; douze habitants y ont élevé des bâtimens cette année ; les défrichemens continuent et plusieurs ont déjà recueilli. Les terres y sont communément bonnes, et il y a tout lieu d'espérer que ce canton de la colonie qui estait comme abandonné, sera bientôt établi dans peu d'années. Vous ne pouviez, Monseigneur, choisir pour ce pays un meilleur grand voyer que le Sr Boisclerc. Il est infatigable dans ses courses ; il met toute sa satisfaction à remplir sa charge avec l'application et l'activité qu'on peut désirer et je ne peux vous marquer assez combien j'en suis content. La colonie se ressent dès aujourd'huy des avantages qu'il y procure et elle en aurait senti de pareils depuis longtemps si ses prédécesseurs avaient exercé leur charge avec le mesme zèle que luy. Il estait temps d'y pourvoir pour remédier à leur négligence et à l'abandon dans lequel estaient tombez l'entretien et l'établissement des chemins publics" (1).

Voilà, certes, un bel éloge de Lanoullier de Boisclerc et il était mérité. Hocquart ajoutait qu'il avait fait payer les frais des courses du grand voyer sur le produit du Domaine, et que le total de ses dépenses se montait à 9421 l. 10d, ce qui suffisait à peine, dit-il, pour son remboursement. Il deman-

(1) Archives du Canada, 14 octobre 1733, Corr. gén., v. 60, p. 65 ; Archives de Québec.

dait au ministre d'accorder à un grand voyer si bien méritant une gratification digne de ses services.

Lanoullier, rendant compte lui-même au ministre des courses qu'il avait faites lui disait : "Ce travail donne une communication par terre depuis Québec jusqu'à Montréal, et le chemin se fait actuellement avec le même cheval en quatre jours. L'utilité en est déjà si connue que les habitants vont commodément par terre les uns chez les autres pour leurs besoins et commerce sans l'embarras et risque où ils se trouvaient auparavant lorsqu'ils étaient obligés de le faire en canot. Je ne crains pas de vous dire, Monseigneur, que l'année prochaine les voitures roulantes iront et viendront de Québec à Montréal" (1). Lanoullier escomptait trop l'avenir. Son grand chemin était loin d'être carrossable. A Maskinongé, il est inondé sur une étendue de plus de trois lieues dans la saison du printemps ; il faut le reporter à une lieue et demi en arrière, dans les terres (2).

Lanoullier perfectionne son oeuvre et, d'année en année, il répare ce qui est défectueux.

"En 1747, il annonce au ministre qu'il est allé en calèche de Québec à Montréal, au mois d'août. "Ce chemin, dit-il, serait praticable pour les voitures s'il y avait des bacqs construits sur les rivières de la Prairie, des Trois-Rivières et de Batiscan parce qu'on peut faire et construire des ponts sur les autres rivières, la plupart étant guavbles et en ayant de construit sur celles de Portneuf et de Chevrotière et devant en faire construire un sur la rivière de Champlain. Je feray tirer sur les neiges cet hiver tous les matériaux nécessaires pour la construction. L'on travaillera le printemps prochain au chemin qui conduit de la rivière de Maskinongé à celle de Berthier. L'espace de terre qui est entre les deux rivières est très bonne et propre à l'agriculture et dès que le chemin sera ouvert il s'y établira beaucoup d'habitants tout le long et de chaque costé, comme il s'en est estably autour du lac" (3).

(1) Archives du Canada, 17 octobre 1733, Corr. gén., v. 60, p. 179 : Archives de Québec.

(2) Archives du Canada, Hocquart au ministre, 11 octobre 1737, Corr. gén., v. 68, p. 14 : Archives de Québec.

(3) Archives du Canada, 4 novembre 1747, Corr. gén., v. 89, p. 163.

Comme on le voit, il reste encore beaucoup à faire, construction des ponts, établissement de bacs sur les grandes rivières, pour rendre la route de Québec à Montréal parfaitement carrossable. Le fleuve est encore la voie de communication la plus facile, quoique la plus longue, et l'on continuera de s'en servir, quitte à prendre la route de terre dans les cas pressants. Tout de même, des voitures de poste circulaient entre Québec et Montréal dans les dernières années du régime français.

Dans son mémoire sur l'état de la Nouvelle-France (1757), Bougainville dit à ce propos :

“On paie les voitures à une seule place sur le pied d'un cheval, à deux sur le pied de deux chevaux, et on les paie à raison de vingt sols par lieue pour un cheval, et on porte les hardes avec des petites charettes, ou en traînes pendant les glaces, qui vont avec un cheval en relais. Ces voitures portent de trois à quatre cents, presque tout le monde voyage en poste, et personne ne la court à franc-étrier” (1).

IVANHOE CARON, P^{TRE}

ACTE DE SEPULTURE DU GOUVERNEUR DE MEZY

L'an 1665, le cinquième de may, entre onze heures du soir et le minuit, est décédé en la communion de N. M. la Ste-Eglise, après avoir reçu le viatique et l'extrême onction, Messire Augustin de Saffray, chevalier, seignr. de Mezy, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toute l'estendue de la Nouvelle-France ; et le septiesme ensuivt, après ses obsèques solennellement célébrées par Monseigr. l'Illustre et Révérendme evesque de Petrée, fut porté enterrer au cimetière des pauvres de l'Hostel-Dieu, ainsi qu'il l'avait désiré par son testament (Registre de Notre-Dame de Québec).

(1) Publié dans le *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec*, pour 1923-24, p. 63.